



Délibération n° 2025-84

Lettre de cadrage budgétaire pour l'exercice 2026

Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 15 octobre 2025, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du code de l'Education,
Vu les statuts de l'université des Antilles,

A délibéré :

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université soumet la lettre de cadrage budgétaire pour l'exercice 2026 au vote des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 24
Membres présents et représentés : 26	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 2

La lettre de cadrage budgétaire pour l'exercice 2026, conformément à l'annexe, est approuvée à la majorité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 16 octobre 2025

Le Président de l'université des Antilles

Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Université des Antilles

Siège - Administration générale

Campus de Fouillole - BP 250 - 97157 Pointe-à-Pitre cedex - Tél. +0590 (0) 590 483 030
www.univ-antilles.fr

LETTRE DE CADRAGE BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2026

Table des matières



1. CONTEXTUALISATION	3
2. POLITIQUE BUDGÉTAIRE	4
2.1. HYPOTHESES DE RECETTES 2026	4
2.2. HYPOTHÈSES DE DEPENSES 2026	5
2.3. EVOLUTIONS BUDGETAIRES MAJEURES POUR 2026	5
3. PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES	6
3.1. MASSE SALARIALE	6
3.2. FONCTIONNEMENT	9
3.3. INVESTISSEMENTS.....	9
3.4 LES AXES METIERS.....	10

Référence

- Délibération n° 2025-66 Débat d'orientation budgétaire (DOB) pour 2026 (CA du 3 juillet 2025)

La présente lettre de cadrage découle du débat d'orientation budgétaire (DOB) qui s'est tenu lors du conseil d'administration du 3 juillet 2025 et qui constitue la première étape de l'élaboration du budget initial. Elle vise à préciser la mise en œuvre sur l'exercice considéré des axes stratégiques exposés dans le DOB en prenant en compte l'équilibre entre les recettes attendues et les dépenses incompressibles et spécifiques de cette année, dans le respect des indicateurs de soutenabilité financière définis par décret. Elle traduit en chiffres les orientations générales du budget de l'exercice 2026, en y incluant la part annuelle des engagements pluriannuels en cours et envisagés. Ainsi, la lettre de cadrage permet de dessiner les contours du budget initial de l'exercice 2026, en conformité avec les recommandations de la Cour des Comptes et en cohérence avec les orientations stratégiques de l'établissement définies dans le contrat de site et dans le contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP).

1. CONTEXTUALISATION

La préparation du budget 2026 s'inscrit dans un **contexte budgétaire national** contraint, marqué par un déficit important des finances publiques et la nécessité d'économies à l'échelle de l'État. À ce cadre macroéconomique se superposent des orientations ministérielles précises. Les crédits de la Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (MIREES) augmenteraient de 500 millions d'euros dans le cadre du budget 2026, mais cette hausse ne permettrait d'absorber que la moitié de la hausse de 4% du CAS pensions. Une partie du financement serait dédiée à la poursuite de la mise en œuvre des mesures du protocole RH dans le cadre de la LPR (source AEF). Les EPSCP sont, par ailleurs, soumis à un nouveau régime financier fixé par le décret 2024-1108 du 2 décembre 2024, qui offre une plus grande souplesse dans la gestion financière, tout en introduisant de nouveaux critères de soutenabilité budgétaire (fonds de roulement, trésorerie et masse salariale). Par ailleurs, les opérateurs et établissements ont été appelés à suspendre les nouvelles opérations d'investissement non engagées, tout en poursuivant les opérations pluriannuelles déjà financées. Les recteurs sont invités à suivre étroitement la mobilisation de la trésorerie des établissements.

Le contexte établissement : les mesures prises au début du mandat de la gouvernance ont eu des résultats positifs en 2023 et 2024, ce qui a permis de dégager une marge de manœuvre pour disposer d'un fonds de roulement. Depuis le budget de 2024, l'Université des Antilles dispose d'un programme d'investissement, matérialisé par les deux Plans pluriannuels d'investissements (PPI) du patrimoine immobilier et de l'informatique et du numérique. Le fonds de roulement continuera donc d'être mobilisé pour financer ces plans. Compte-tenu du contexte national, l'établissement s'engage à une maîtrise de ses dépenses, particulièrement de sa masse salariale qui doit être inférieure à 83% des recettes encaissables, et un suivi renforcé des encaissements des ressources propres.

2. POLITIQUE BUDGÉTAIRE

La construction budgétaire repose sur des hypothèses de recettes d'une part et de dépenses d'autre part, dans le respect des principes de sincérité et de prudence sur la soutenabilité.

Les orientations présentées dans la lettre de cadrage s'inscrivent dans la continuité budgétaire de l'année précédente, avec notamment la poursuite du développement d'une culture de gestion pluriannuelle. Ces orientations tiennent compte de la conjoncture caractérisée par de fortes contraintes sur les budgets public et s'articulent autour de la stratégie contractualisée avec l'État à travers le Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP).

2.1. HYPOTHESES DE RECETTES 2026

Les prévisions de recettes sont les suivantes (hors opérations pluriannuelles en cours) :

- Stabilité de la subvention pour charges de service public, donc absence de compensation du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), de la Prestation Sociale Complémentaire (PSC) et du CAS pensions
- Tendance à une stabilité des inscriptions, mais légère baisse de la CVEC suite à une diminution de la part reversée
- Mise en place d'un nouveau mode de suivi de la taxe d'apprentissage, ce qui permettra d'optimiser la campagne de collecte et d'accroître la visibilité de l'établissement
- Consommation partielle en 2025 du reliquat de fonds CVEC 2019-2023 présent dans les fonds de roulement ; la consommation sera pleine en 2026 afin de l'apurer définitivement
- Augmentation de l'effectif des apprentis au sein du CFA interne (de 5 à 10 contrats d'apprentissage) pour une recette prévisionnelle de 78 000 €
- Les recettes de la formation continue sont estimées à 450 000 €
- Les financements des contrats de recherche (ANR et projets européens) sont estimés à 1 457 752 euros pour 2026
- Amélioration de l'éligibilité et du recouvrement grâce à la mise en place d'actions visant à développer et à diversifier les ressources propres (accompagnement au portage de projets de recherche via la DIREV, suivi des autres ressources propres via la Direction du Budget...).

2.2. HYPOTHÈSES DE DEPENSES 2026

Il est constaté une hausse sensible des dépenses de fonctionnement principalement liée aux dépenses énergétiques et aux marchés publics de maintenance et d'entretien. Les travaux effectués sur les climatisations généreront des coûts supplémentaires d'exploitation qui ne seront pas absorbés en totalité par l'installation récente de panneaux solaires sur différents bâtiments des campus universitaires.

La mutualisation de certains marchés publics, au niveau national (DAE, UGAP...) comme au niveau régional a été initiée en 2025. Elle devrait produire ses premiers résultats en 2026, avec une baisse des dépenses sur des marchés importants comme celui de la sécurité sur les pôles universitaires, ou un ralentissement de la hausse des coûts due à l'inflation, comme sur le marché des transports (récemment mutualisé avec le CROUS).

Des actions de plafonnement des dépenses ou de mutualisation sur certains segments d'achats sont en projet pour l'exercice 2026 (goodies, impressions et reprographie...).

A titre d'indication, les dépenses sur l'exercice 2025 (projection d'atterrissage de l'exercice 2025 – date d'observation : septembre 2025) :

- Patrimoine (rénovations, constructions, climatisations...) : 7 millions d'euros
- Principaux contrats/marchés publics (maintenance, entretiens, espaces verts, gardiennage...) : 1,95 millions d'euros (= 2024)
- Transports : 1,4 million d'euros (+ 5% vs 2024)
- Fluides : 1,3 million d'euros (= 2024)
- Informatique : 1,1 million d'euros (+ 25% vs 2024)
- Aides aux étudiants, projets et actions envers ces derniers (CVEC : associations, bourses, carte étudiantes...) : 900 000 euros (+12% vs 2024)
- Santé des personnels (assurances et médecine du travail) : 170 000 euros (-10% vs 2024)
- Frais de missions (hors transports directement payés par l'UA) : 180 000 euros (+3% vs 2024)
- Téléphone et internet : 110 000 euros (-24% vs 2024)
- Editeurs logiciels métiers (Amue + Cocktail) : 210 000 euros (+8% vs 2024)

2.3. EVOLUTIONS BUDGETAIRES MAJEURES POUR 2026

Le budget 2026 sera impacté significativement par le suivi des nouveaux indicateurs de soutenabilité, notamment le taux de rigidité de masse salariale (ratio Dizambourg). Ce suivi suppose la mise en œuvre des recommandations suivantes :

- Maitriser les charges de personnel
- Améliorer le suivi des financements sur projets

- Renforcer la formation des gestionnaires en dépense et en recette pour fluidifier la chaîne de la dépense, et suivre rigoureusement l'intégralité des recettes
- Poursuivre la digitalisation des processus budgétaires
- Optimiser la consommation des crédits d'investissement
- Améliorer le suivi de nos immobilisations

3. PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

3.1. MASSE SALARIALE

La masse salariale est le principal poste budgétaire de l'établissement au regard de la typologie de son activité et de la nature de ses missions.

La couverture est assurée par la subvention pour charges de service public, allouée par le ministère et correspond à un plafond d'emplois notifié de 983 ETPT pour l'année 2025.

Par ailleurs, l'établissement peut créer des emplois sur ses ressources propres. Au titre du budget 2025, le plafond d'emplois sur les ressources propres s'élève à 50 ETPT. Le plafond d'emploi global voté par le CA est de 998 ETPT.

Pour rappel :

BI - Prévision de consommation d'emplois au 31/12/2025 – sous plafond emplois Etat	948 ETPT
BI - Prévision de consommation d'emplois au 31/12/2025 – sous plafond ressources propres	50 ETPT
TOTAL prévision de consommation des emplois en 2025	998 ETPT

1- ETPT : moyenne annuelle prévisionnelle d'exécution au 31-12-2025

La moyenne annuelle prévisionnelle d'exécution au 31-12-25 (8 mois exécutés et projection sur les 4 mois suivants) est de 898 ETPT sur le plafond Etat et de 50 ETPT sur le plafond ressources propres, tenant compte du schéma d'emploi (entrées et sorties).

2- Masse salariale

La masse salariale disponible est consommée dans une fourchette de 95% à 98% chaque année. Le taux d'exécution au 31-12-2023 a été de 95,35% pour un montant total de 86 520 561,16€. En 2024 de 97,49% pour un montant de 89 554 473,97 €.

Il convient de noter que le plafond d'emplois n'est pas saturé et que chaque année la fongibilité asymétrique appliquée modère la politique RH.

La subvention pour charges de service public intermédiaire, notifiée le 21/07/2025 vient préciser la trajectoire et les ajustements de la masse salariale pour l'année 2025 en allouant des crédits supplémentaires qui visent à poursuivre la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de la LPR.

Il s'agit notamment de financer :

- La hausse intégrale du CAS pensions pour le personnel sous plafond État (à hauteur de 1 209 210 €)
- La refonte indemnitaire des enseignants chercheurs et enseignants (453 647 €)
- La revalorisation indemnitaire des BIATSS (36 974 €)
- Les repyramidages des enseignants-chercheurs (35 290 €)
- Les repyramidages des BIATSS (51 549 €)

L'objectif affiché en 2026 est de contenir le nombre d'emplois avec une politique de recrutement maîtrisée en prévoyant l'impact des différentes mesures qui s'annoncent pour 2026 dont la nouvelle hausse du CAS pensions (+4%) et la Protection sociale complémentaire (PSC) en santé.

À effet d'avril 2026, le nouveau régime de PSC en santé et en prévoyance sera mis en place avec les impacts financiers prévisionnels suivants, conformément au cadre règlementaire :

- L'UA participera au financement de ce nouveau régime pour les bénéficiaires actifs à hauteur de 50% de la cotisation au panier de soins interministériel, et 50% du coût de l'option souscrite, dans la limite de 5 €
- L'université participera également à hauteur de 7 € par mois, au financement de la cotisation des bénéficiaires actifs pour le socle interministériel de garanties du régime complémentaire facultatif de prévoyance.

Par ailleurs, dans la perspective de la future accréditation de l'offre de formation, peu de postes seront ouverts au recrutement par concours en 2026.

• Exécution au 31-08-25 de la masse salariale et projection d'exécution au 31-12-2025

Au 31-08-2025 le taux d'exécution de la masse salariale est de 63,66% pour un montant de 61 294 959,80€. A cette même période, au 31-08-2024 il était de 62,10% pour un montant de 59 437 678,04€ en dépense de personnel Paye.

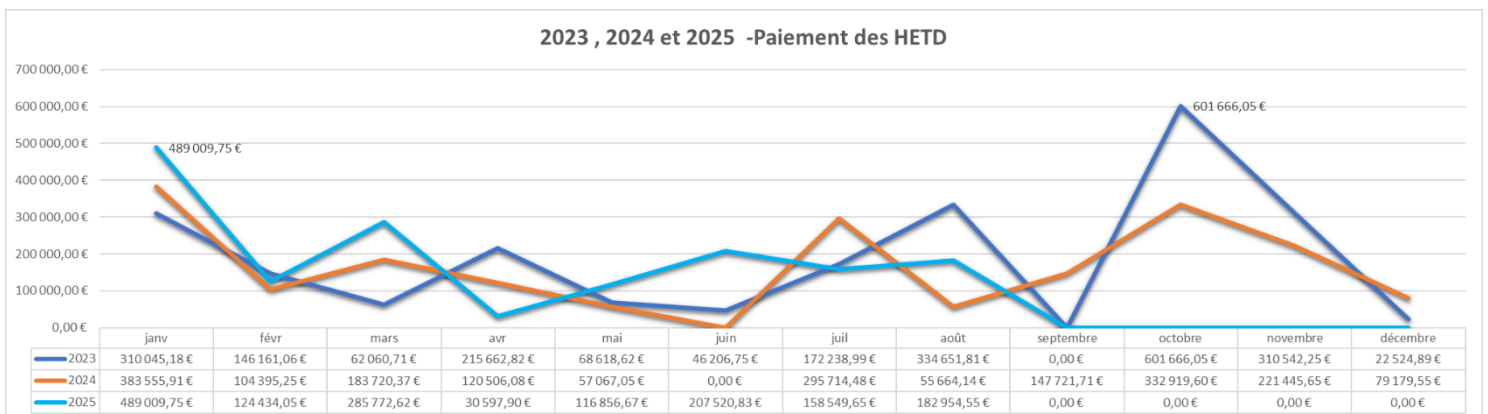
EXECUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL winpaie- 2025 consolidées dépenses budgétaire GEFYCO									
	EXECUTE PAYE	EXECUTE PAYE	EXECUTE PAYE	EXECUTE PAYE	EXECUTE PAYE	EXECUTE PAYE	EXECUTE PAYE	EXECUTE PAYE	TOTAL DECAISE BUDGET
	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	
<i>partie suivie des CREDITS/BUDGET</i>									
Partie suivi BUDGET -P1 apres traitement GEFYCO (reventilation budgétaire) -Plafond P1	7 802 147,83 €	7 301 196,47 €	7 625 338,45 €	7 191 329,24 €	7 374 377,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 294 389,35 €
Partie suivi BUDGET -P2 apres traitement GEFYCO (reventilation budgétaire) -Plafond P2	290 452,44 €	259 782,22 €	194 682,54 €	169 465,91 €	175 754,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 090 137,47 €
Dépenses budgétaire(GEFYCO) TOTAL P1+ P2	8 092 600,27 €	7 560 978,69 €	7 820 020,99 €	7 360 795,15 €	7 550 131,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	38 384 526,82 €
TOTAL DES DEPENSES DE PERSONNEL - EN EXECUTION (données de paie WINPAIE)	8 092 600,27 €	7 560 978,69 €	7 820 020,99 €	7 360 975,15 €	7 550 131,72 €	7 693 149,04 €	7 681 063,98 €	7 536 039,96 €	61 294 959,80 €
Cumul exécutée en PAYE (WINPAIE)	8 092 600,27 €	15 653 578,96 €	23 473 599,95 €	30 834 575,10 €	38 384 706,82 €	46 077 855,86 €	53 758 919,84 €	61 294 959,80 €	
% d'exécution des payes sur l'enveloppe	8,40%	7,85%	8,12%	7,65%	7,84%	7,99%	7,98%	7,83%	
% d'exécution des payes sur l'enveloppe cumulé	8,40%	16,26%	24,38%	32,02%	39,87%	47,86%	55,83%	63,66%	Solde réel sur l'enveloppe du personnel
Solde sur l'enveloppe du personnel	88 191 127,71 €	80 630 149,02 €	72 810 128,03 €	65 449 152,88 €	57 899 021,16 €	50 205 872,12 €	42 524 808,14 €	34 988 768,18 €	34 988 768,18 €

Un taux d'exécution prévisionnel de 97,10 % pour un montant de 93 494 959,80 € est prévu au 31-12-2025.

3- Suivi du paiement des heures complémentaires

Au 31-08-2025, on constate un montant total payé de : 1 595 696,02 € (au 31-08-2024 : 1 200 623,28€ et au 31-08- 2023 : 1 355 645,94 €) et une projection de consommation au 31-12-2025 à hauteur de 2 327 514,22 €.

Pour mémoire, au 31-12-2023 le volume payé était de 2 290 379,13 € et au 31-12-2024 : 1 981 889,79 €. Le volume financier est en moyenne de 2,1 millions d'euros chaque année.



Le pilotage du processus de gestion des services d'enseignement et de la charge d'heures complémentaires de l'établissement demeure un point de vigilance avec des objectifs de sécurisation, mais aussi de fluidité à atteindre.

La consolidation du système d'information engage une traçabilité des données de gestion couvrant différents domaines métiers : scolarité (APOGEE) service d'enseignement (SIHAM et HELICO), paye (WINPAIE).

4- Suivi des crédits sous plafond établissement

Ces dernières années, le nombre d'emplois financés sur ressources propres a fortement progressé. Cela témoigne du dynamisme de l'établissement mais au regard des nouveaux indicateurs de soutenabilité définis par décret, un cadrage est nécessaire. Par exemple, une vigilance est requise sur le dépôt des projets incluant un pourcentage de masse salariale supérieur à 50%.

Un suivi budgétaire, de la programmation à l'exécution, de chaque emploi est assuré conjointement par la DRH en lien avec la Direction du Budget. De nouveaux renseignements seront demandés lors de l'élaboration du budget initial 2026 aux pôles, composantes et directions.

3.2. FONCTIONNEMENT

Le budget dédié au fonctionnement s'élève à 6 millions d'euros.

La répartition des crédits de fonctionnement respectera la même clef de répartition que pour l'exercice précédent :

Pôles	43,50 %
Recherche	11,10 %
Structures transversales	45,40 %

FONCTIONNEMENT DES PÔLES

La dotation est répartie entre les deux territoires en prenant en compte les effectifs étudiants de l'année précédente, ainsi que le type de formation dans laquelle ils sont inscrits.

3.3. INVESTISSEMENTS

La politique d'investissement dans le numérique et l'immobilier se poursuivra conformément aux engagements des PPI.

INFORMATIQUE ET NUMERIQUE

En 2026, la transformation numérique de l'établissement se poursuivra autour de cinq axes majeurs inscrits au PPI :

- La refonte du site web institutionnel et du portail des inscriptions en ligne modernisera l'ergonomie, simplifiera les démarches et renforcera la visibilité de l'établissement
- L'intégration progressive de l'intelligence artificielle favorisera l'analyse de données, l'accompagnement des étudiants et l'optimisation des processus internes
- Parallèlement, le système d'information sera consolidé et enrichi, notamment pour la gestion des recrutements et de l'apprentissage
- Les investissements dans les Plans de Continuité et de Reprise d'Activité (PCA/PRA) seront poursuivis pour garantir la sécurisation des données et la résilience des infrastructures
- Enfin, la modernisation des infrastructures physiques restera prioritaire : rénovation des réseaux pour résorber les zones blanches Wifi et refonte de la téléphonie pour améliorer la qualité des communications.

PATRIMOINE IMMOBILIER

D'une périodicité quinquennale, le Schéma Pluriannuel de la Stratégie Immobilière (SPSI) de l'UA pour la période 2023-2027 a été approuvé à la fois par la Direction Immobilière de l'État (DIE) et la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP).

Le PPI de l'UA est en adéquation avec le SPSI qui vise à l'élaboration et au déploiement d'une véritable stratégie immobilière, afin de préserver et optimiser les performances du parc immobilier.

Les projets prioritaires pour 2026 sont les suivants :

- Poursuite de la modernisation de la salle des conseils et remplacement du système de climatisation du bâtiment de l'administration générale
- Achèvement de l'opération de réhabilitation lourde de l'UFR SEN (campus de Fouillole)
- Réhabilitation de l'UFR Jean Bernabé (campus de Schoelcher)
- Investissement pour réduire massivement la consommation énergétique des bâtiments grâce aux financements de l'appel à projet P348. L'objectif est de réduire de 30% la consommation d'énergie en réalisant 7 chantiers avec des installations de panneaux photovoltaïques en autoconsommation
- Investissements complémentaires pour améliorer la vie des campus et la sécurité des usagers.

3.4 LES AXES METIERS

RECHERCHE

Les crédits issus de la SCSP allouée sur ces dernières années à la recherche sont respectivement de 550 000 € en fonctionnement et 200 000 € en investissement.

Il se répartissent de la manière suivante :

- Dotation annuelle de fonctionnement pour les unités de recherche et les UMR. L'enveloppe attribuée par laboratoire correspond à un taux attribué par les commissions de recherche des 2 pôles tenant compte de l'activité scientifique de recherche de chacun des laboratoires.
- Appel à projet établissement - soutien à la recherche. Les modalités de l'AAPE-SR fait l'objet d'une délibération annuelle du CAC. 2 éditions ont eu lieu : 2024 et 2025.
- Fonctionnement de la DiReV

Pour information, la répartition 2025 était la suivante : 337 500 € de dotation de fonctionnement pour les laboratoires, 27 500 € de fonctionnement pour la DiReV, 150 000 € pour l'AAPE-SR, une mise en réserve de 30 000 € (cotisations annuelles : HAL, protection de programmes, I-Nova).

Jusqu'en décembre 2023, les projets de recherche étaient principalement financés par les fonds structurels Feder et Interreg. Face à la difficulté de gestion de ce type de financement, la délibération du CA du 05 décembre 2023 limite la contractualisation à ces fonds à hauteur de 1,5 millions d'euros sur la totalité des programmes 2021-2027.

Pour 2025, l'UA a été lauréate de 3 projets ANR et 2 projets Horizon Europe (Aquasphere pour le programme European Excellence Initiative et Transatlantic Lab pour le dispositif MSCA staff exchange).

Les appels à projet 2026 ANR et Horizon Europe sont en cours. L'UA comptabilise déjà le dépôt de 7 projets MSCA-PF (dispositifs Marie Skłodowska-Curie Actions postdoctoral fellowship).

Depuis sa mise en place début 2024, l'application UA RECHERCHE facilite le pilotage des projets de recherche. D'une part, l'outil permet d'avoir une cartographie des dépôts de projets de recherche, et d'autre part, il permet d'anticiper le budget et l'accompagnement nécessaire sans attendre le budget rectificatif ou le retour de tous les acteurs.

Pour soutenir l'amélioration du pilotage de la recherche, des règles concernant les frais de gestion des projets seront proposées au cours de l'année pour pérenniser ce fonctionnement.

FORMATION

Dans le cadre de son COMP, l'UA s'est engagée à garantir une offre de formation soutenable, adaptée aux besoins spécifiques de ses territoires. Cet objectif implique de relever le défi de la singularité de l'environnement insulaire tout en préservant l'équilibre de l'offre, la réussite étudiante, l'attractivité régionale et le rayonnement international.

Conformément au dernier rapport de la Cour des comptes une attention particulière est portée aux formations à faible effectifs. Aussi, dès la rentrée 2026 une dynamique de rationalisation de l'offre de formation, impliquant des fermetures de formations, a été enclenchée.

Les travaux menés par la Direction des Études et de la Vie Étudiante (DEVE) et le contrôleur de gestion permettent désormais une visibilité continue sur les données relatives aux effectifs étudiants et un pilotage renforcé de la campagne d'inscriptions.

Cet engagement contre la dispersion de l'offre de formation permet non seulement de réduire le coût des formations, grâce à une optimisation des ressources, mais contribue également à une amélioration de la qualité de l'encadrement des étudiants par les équipes pédagogiques.

Cette trajectoire sera poursuivie dans le cadre de la rentrée universitaire 2026 avec l'aide d'outils de pilotage dont la performance augmente constamment.

Proposition

Sous réserve d'éventuelles modifications apportées en séance, il est proposé d'approuver les dispositions de la lettre de cadrage budgétaire.